



**Commission des équipements
et de l'aménagement durable**

1324 - Rénovation et accroissement du parc privé

**Cofinancement du projet CIMBEES - Substitution
du bénéficiaire de la subvention départementale**

Rapport n° CP/2014/546

Service gestionnaire :

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

Résumé :

Le présent rapport concerne la validation du transfert du bénéfice de la subvention départementale de 50 000 € octroyée le 7 janvier 2013 pour la mise en oeuvre du projet CIMBEES (Conception et industrialisation de modules de bâtiment à haute qualité énergétique environnementale et sociale) de la société " Maison Natura Concept SAS" à la société " Natura Concept Sarl ".

Cette action est portée par l'entreprise Charpentes Martin à Neubois et associée LEGRAND, MAISON NATURA CONCEPT, SAINT GOBAIN (entreprise Placoplatre), le CSTB (centre scientifique et technique du bâtiment), HOLO3, LSIIT et le CRESS (deux laboratoires de l'université de Strasbourg) et s'inscrit dans les aides publiques du FUI (fonds unique interministériel de soutien aux projets de recherche et développement collaboratifs des pôles de compétitivité).

Lors de sa réunion du 7 janvier 2013, la commission permanente du Conseil Général avait validé l'attribution d'une subvention à hauteur de 50 000 € pour le cofinancement du projet CIMBEES (Conception et industrialisation de modules de bâtiment à haute qualité énergétique environnementale et sociale). Cette action est portée par l'entreprise Charpentes Martin à Neubois et associée LEGRAND, MAISON NATURA CONCEPT, SAINT GOBAIN (entreprise Placoplatre), le CSTB (centre scientifique et technique du bâtiment), HOLO3, LSIIT et le CRESS (deux laboratoires de l'université de Strasbourg).

La subvention départementale avait été attribuée à « Maison Natura Concept SAS » qui est une filiale du Cabinet Natura Concept Architecte, à l'origine du concept AANatura, à la base du projet CIMBEES pour lequel notre collectivité est sollicitée. Cette construction avait été présentée sur la place Kléber à l'été 2011 et elle est souvent citée comme référence d'un habitat modulable, sain et accessible.

Pour mémoire, ce projet collaboratif consiste au développement d'un « habitat innovant modulaire et écologique » (concept AANatura) ayant pour principales caractéristiques d'être :

- économe en énergie (niveau A en consommation énergétique, soit une consommation inférieure de 20% à la réglementation thermique RT2012) permettant aisément d'atteindre un niveau passif (consommation en chauffage inférieure à 15Kw/m²/an) pouvant devenir positive avec l'intégration de production électrique photovoltaïque sur les emplacements prévus sur les brises soleil
- sain et conçu avec des matériaux biosourcés ayant une faible empreinte environnementale

- intégrant pleinement la dimension de la domotique à la fois sur les aspects sécuritaires, énergétiques et de maintien à domicile
- accessible aux personnes dépendantes ou en perte d'autonomie
- évolutif par son concept modulaire et son adaptabilité aux exigences d'usage dans l'évolution de la vie des habitants.

Le projet CIMBEES vise à passer de l'objet d'exposition à un produit industriel vendu sur le marché. Il vise particulièrement le marché des primo accédants et des personnes vieillissantes en perte d'autonomie ou des personnes en situation d'handicap.

Cette étape repose sur la mise au point de « configureurs » permettant d'améliorer le coût grâce à une modification du séquençage des intervenants dans le domaine de la construction.

Le plan de financement est le suivant (sur 39 mois) :

Total projet : 3 679 605,10 €

Total aide à financer : 1 395 214,75 €

FUI* : 697 607,37 € (acquis)

OSEO : 130 000 €

FEDER : 240 804 €

Collectivités locales : 697 607,37 €

Région Alsace : 40 804 €

CUS : 79 000 €

CG 67 : 50 000 €

Autres : 27 000 €

* FUI : fonds unique interministériel de soutien aux projets de recherche et développement collaboratifs des pôles de compétitivité

La société Natura Concept SARL a été substituée, en accord avec les autres financeurs du projet, à la société Maison Natura Concept SAS qui a davantage la capacité de finaliser le projet, notamment du point de vue des avances à réaliser pour mettre en œuvre cette action.

Au vue de l'intérêt de maintenir la subvention départementale pour ce projet qui, à défaut d'intervention du Département, serait abandonné ainsi que le financement acquis du FUI de presque 700 000 €, il vous est proposé de valider le transfert de la subvention au profit de la société Natura Concept SARL au lieu de la société Maison Natura Concept SAS.

Je vous sou mets également une nouvelle convention qui sera alors à établir avec cette société.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide

- d'attribuer à "Natura Concept Sarl" une subvention de 50 000 € pour la mise en oeuvre du projet CIMBEES déposé dans le cadre du FUI (fonds unique interministériel de soutien aux projets de recherche et développement collaboratifs des pôles de compétitivité) et visant à produire un « habitat innovant, modulaire, écologique et accessible », en particulier pour les primo accédants,

- *d'annuler la subvention accordée le 7 janvier 2013, portant sur le même objet, dont était bénéficiaire la société "Maison Natura Concept Sas",*
- *d'approuver, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, la convention d'attribution de subvention à intervenir entre Natura Concept SARL et le Département, et autorise son président à la signer,*
- *de résilier la convention de financement portant sur le même objet avec la société "Maison Natura Concept Sas".*

Strasbourg, le 19/08/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL